



Déclaration FO au

Comité technique ministériel du 30 juin 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

Depuis le précédent CTM qui se tenait au lendemain de la mobilisation, le 14 juin, d'un million de salariés manifestant dans Paris contre la loi travail, le gouvernement est monté d'un cran dans son irresponsable tentative de pourrissement de la situation sociale.

Après avoir été jusqu'à envisager d'interdire les manifestations, il aura essuyé deux nouvelles journées de mobilisation, partout dans le pays cette fois -les 23 et 28 juin derniers-, preuve si besoin en était de la volonté des salariés de ce pays à lutter contre tout « démocrexit ».

Face aux intimidations gouvernementales, la FEETS-FO n'a pas cédé et continuera à défendre les droits et libertés fondamentales des salariés tout comme elle continuera, partout et en tous lieux où elles sont mises à mal.

Comme dans ce ministère où l'administration est même allée jusqu'à refuser à un membre suppléant d'assister à la réunion, convoquée hier, d'une instance - la commission ministérielle pour la formation professionnelle, « *émanation du comité technique ministériel* » - et qui échapperait aux règles édictées tant par la Fonction publique (par la circulaire du 3 juillet 2014), que par la circulaire que vous avez vous-même signée, M. le Secrétaire général, le 22 septembre dernier !

Ces démonstrations d'une fébrilité gouvernementale qui gagne même, aujourd'hui, jusqu'à votre département des relations sociales, illustre une chienlit qui, pour peu qu'elle ait existé un jour, aurait manifestement changé de camp !

Quoiqu'il en soit, quelles que soient les décisions à venir dans les prochains jours et les prochains mois tant pour ce qui concerne la loi travail (à l'Assemblée nationale) que, d'une façon générale, sur les droits des salariés et de leurs représentants (dans quelque instance que ce soit), c'est en tous lieux, de la rue aux tribunaux, que nous continuerons à nous battre contre ces inacceptables dérives dans un pays de droit.

Nous avons cru comprendre que vous vous apprêtiez à nous démontrer votre volonté de rétablir, aujourd'hui encore et ici-même, la hiérarchie des normes notamment en ce qui concerne les rôles respectifs des plus hautes instances de concertation des ministères -de leur Comité technique à leur Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Nous y reviendrons donc au cours de l'examen du point 2 sur le projet d'arrêté relatif au télétravail, nous félicitant par avance que vous n'ayez pas retiré cette occasion d'un débat qui s'impose, au moins pour remettre en ordre le processus de sa mise en œuvre prochaine.

Cette mesure est en effet d'autant plus attendue par les personnels que, depuis son expérimentation suite à la demande de Force Ouvrière, le décret du 11 février dernier en permet désormais la généralisation dans la vraie vie.

Ce moment est donc l'occasion pour nous de vous exhorter à faire procéder pareillement :

- par votre administration centrale pour ce qui concerne toutes les instances ministérielles,
- dans vos services où, nous allons le voir au détour du point n° 1 pour ce qui concerne la DRIEA, mais d'une façon plus générale dans d'autres DREAL à la veille -au sens littéral du terme !- de la mise en place des nouvelles méga-DREAL (tant en termes de mesures d'accompagnement que de gestion, comme par exemple de la remise en cause de l'indemnisation de l'intérim qui vient de nous être signalée),
- dans les établissements publics sous tutelle, comme vous avez pu l'observer ces dernières semaines lors de différents conseils d'administration (de la DGAC à Météo-France en passant par VNF).

De plus, au niveau des procédures environnementales (autorité environnementale, autorisation unique, certificat de projet...) des restructurations sont conduites par voie d'ordonnances sans qu'à aucun moment une concertation nationale ne se soit tenue ni que le sujet n'ait été abordé au CTM malgré nos demandes réitérées.

Enfin, concernant la mutualisation entre l'Agence Française pour la Biodiversité et l'ONCFS, la déloyauté de l'administration et des ministres a atteint un niveau inégalé. Une pseudo concertation a été menée durant des mois. Des documents étaient il y a 10 jours soi-disant en signature. Or il y a 2 jours à 20H00 nous apprenions, via un cavalier dans un document, que vous imposiez un protocole d'accord. Vous conditionnez le strict minimum de garanties à un accord. Cette forme de chantage montre que la seule chose qui vous importe est la propagande des Ministres.

Force Ouvrière refusera de signer un protocole d'accord :

- qui donne toute liberté à l'administration pour déplacer les agents comme des pions,
- qui ne donne pas les garanties attendues par les personnels
- qui approuverait une restructuration que nous avons combattue dès le départ,
- dont les formes les plus élémentaires de négociations n'ont pas été respectées,

La déloyauté des ministres apparaît aussi au grand jour et la mutualisation des services territoriaux entre l'AFB et l'ONCFS prend la même voie.

Nous vous le disons avec d'autant plus de détermination que nous n'avons cessé de dire -et de longue date !- de la politique d'austérité : les dérives observées aujourd'hui dans les méthodes employées par les pouvoirs publics sont économiquement, socialement et démocratiquement suicidaires.

Je vous remercie.